

Ref : LL : G10/fl/2020-PUN-3  
Manage : PE 20-181  
DPA : 20491 & D3300/55022/PPEIE/2019/1/LNASD/bcath - PU  
DGATLP : 2098904-F0412/PU3/2020/2/FD

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.**

Concerne la demande de la SA I-MAGIX, dont le siège social se situe Boulevard Delwart, 60 à 7500 Tournai, pour construire et exploiter un complexe cinématographique d'une capacité d'accueil en places assises de +/- 1600 personnes, avec des activités de loisirs annexes, un parking de 271 places, des aménagements accessoires et la construction d'une passerelle au-dessus des voies de chemin de fer sis rues des Rivaux, du Hocquet, du Chemin de Fer, Anna Boch, A. Severin et W. Finch à 7100 La Louvière, , sur des parcelles cadastrées 2e div, D4k31, D4c23, D4t31, D4h11, D4/20 et D23/3. Code(s) NACE(s) : 92.13.01.02 - 40.10.01.01.01 - 40.30.02.01.

Personne à contacter : Mme A. MATERNE et M. B. WIAUX (conseiller en environnement)  
Le dossier peut être consulté auprès du Service Environnement – Cellule Permis à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
Le 29 mai 2020	Le 08 juin 2020	Service Environnement Place Communale, 1 à La Louvière, le 07 juillet 2020 à 10 h	Collège Communal de et à 7100 LA LOUVIERE et/ou environnement@lalouviere.be

Le Collège Communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, sur l'entité de La Louvière et Manage, relative à la demande susmentionnée.

Une étude d'incidence sur l'environnement n'était pas nécessaire mais le demandeur a décidé volontairement de la joindre à sa demande de classe 2.

Selon le plan de secteur de La Louvière-Soignies, adopté par arrêté de l'exécutif régional wallon du 09 juillet 1987, le bien se situe en partie en zone d'habitat et en partie en zone de services publics et d'équipements communautaires. Le projet est en écart à l'article 439 du Règlement général d'urbanisme relatif aux enseignes et dispositifs de publicité, à l'article 1.4. 1 « zone résidentielle en ordre fermé ou semi-ouvert » du Schéma de développement communal ainsi qu'à l'annexe 1 « Règlement communal relatif à la publicité » du Guide communal d'urbanisme.

L'enquête publique, d'une durée de 30 jours, est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1er du Code de l'Environnement.

L'autorité compétente pour statuer sur ladite demande est le Fonctionnaire Technique et le Fonctionnaire Délégué en vertu de l'article 81, § 2, dernier alinéa du Décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'environnement, la demande de permis étant relative à des actes et travaux visés à l'article D.IV.22 §1<sup>er</sup>, 4° du CoDT.

Suite à la crise sanitaire actuelle (COVID-19), le dossier peut être consulté, sur rendez-vous pris 24h à l'avance par téléphone au 064/27.78.11 et ce afin de garantir les mesures de sécurité et la distanciation sociale nécessaire.

En dehors des heures de service, uniquement sur rendez-vous un jour en semaine jusqu'à vingt heures ou le samedi matin de 8h30 à 11h30 en téléphonant au moins 24h à l'avance au 064/27.78.11

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès du service communal Permis - Autorisations - Infractions  
Les réclamations et observations verbales sont également recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Des explications techniques sur ce projet peuvent être obtenues auprès :

- du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie – Département des Permis et des Autorisations – Direction de Mons – Place du Béguinage, 16 – 7000 Mons – 065/32.82.00.
- du Fonctionnaire Délégué du Service Public de Wallonie – DG04 – Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie – rue de l'Ecluse, 22 – 6000 CHARLEROI – 071/65.48.80.
- du demandeur : I-MAGIX SA – Boulevard Delwart 60 – 7500 TOURNAI – 069/23.26.24 – [jdernelle@imagix.be](mailto:jdernelle@imagix.be).
- de la ville de La Louvière – M. Wiaux, conseiller en Environnement, et Mme Materne, technicienne en Environnement.

La Louvière, le 29 mai 2020

Le Directeur Général,  
R. ANKAERT

Le Bourgmestre,  
J. GOBERT